

PAR COURRIEL SÉCURISÉ

Montréal, le 9 février 2026

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information du 23 janvier 2026 -  
Information sur une plainte

---

[REDACTED],

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 23 janvier dernier, visant à obtenir toute information et tout document se rapportant à une plainte déposée par [REDACTED], [REDACTED], relative à la difficulté d'obtenir une pièce d'identité que la Commission québécoise des libérations conditionnelles détient.

Au terme de nos recherches, nous constatons que l'information dont vous demandez l'accès n'est pas détenue par la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande, conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

En effet, aux termes de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (RLRQ, chapitre S 40.1), la Commission rend des décisions quant à la mise en liberté sous condition des personnes contrevenantes purgeant une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans moins un jour.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

*Original Signé*

Me Rosendo Silva Neto

Québec  
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A  
Québec (Québec) G1K 8K6  
Téléphone : 418-646-8300

Montréal  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
Téléphone : 514-873-2230

DAA 006

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418-528-7741  
Télécopieur : 418-529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514-873-4196  
Télécopieur : 514-844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## **DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

### **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)**

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

**De :** [CQLC](#)  
**À :** [ACCES-CQLC](#)  
**Objet :** TR: Objet du courriel : Demande d'accès à l'information – Plainte de [REDACTED]  
**Date :** 23 janvier 2026 11:16:43

---

Pour suivi.

Merci,

---

**De :** [REDACTED]  
**Envoyé :** 23 janvier 2026 11:12  
**À :** CQLC <CQLC@cqlc.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Objet du courriel : Demande d'accès à l'information – Plainte de [REDACTED]

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED]. [Pourquoi c'est important](#)

### Avertissement

*Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.*

Destinataire : onformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), je vous prie de bien vouloir me fournir toute information et document se rapportant à la plainte déposée par [REDACTED], [REDACTED], relative à la difficulté d'obtenir une pièce d'identité gouvernementale en raison de son âge, de son handicap et/ou de sa situation financière.

À titre indicatif, je souhaite obtenir :

Copies de tous les documents relatifs à la plainte (correspondances, rapports, communications internes ou externes, notes de service, etc.).

Toute évaluation de recevabilité de cette plainte.

Copies de tout protocole d'entente ou recommandations éventuelles liées à cette plainte.

Toute autre information ou document officiel qui se rapporte directement ou indirectement à cette plainte.

Si certains documents contiennent des renseignements confidentiels ou protégés, je vous prie de me fournir toute portion ou version disponible qui peut légalement être communiquée.  
Je souhaite recevoir les documents en format électronique, à cette adresse courriel.  
Je vous remercie de votre diligence et reste à votre disposition pour fournir toute précision supplémentaire nécessaire au traitement de cette demande.  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED] pour [REDACTED]

Demande d'accès à l'information - Plainte de [REDACTED]  
Destinataire : onformément à la Loi sur l'accès aux documents [REDACTED]s et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), je vous prie de bien vouloir me fournir toute information et document se rapportant à la plainte déposée par [REDACTED], [REDACTED], relative à la difficulté d'obtenir une pièce d'identité gouvernementale en raison de motifs prohibés d'âge, handicap ou situation financière.

Copies de tous les documents relatifs à la plainte (correspondances, rapports, communications internes ou externes, notes de service, etc.).

Toute évaluation de recevabilité de cette plainte.ies de tout protocole d'entente ou recommandations éventuelles liées à cette plainte.

Toute autre information ou document officiel qui cette plainte.

Si certains documents contiennent des renseignements confidentiels ou protégés, je vous prie de me fournir toute portion ou version disponible qui peut légalement être communiquée.

Je souhaite recevoir les documents en format électronique, à cette adresse courriel.

Je vous remercie de votre diligence et reste à votre disposition pour fournir toute précision supplémentaire nécessaire au traitement de cette demande.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED] pour [REDACTED]

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.